

**Compte-rendu modificatif
du Comité de Pilotage du site Natura 2000
FR8301057 – « Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène »
(modifications en dernière page, en bleu)**

Réunion du 10 novembre à Arches

Assistaient à ce comité de pilotage :

Membres représentant les services de l'Etat :

Mme Sibylle SAMOYAUULT	Sous-Préfète de Mauriac
Major GAUBERY	Major gendarmerie, Salers
M. Thomas Darnis	ONF
Mme Béatrice JOUBERT	DDT 15, Service Environnement
M. Christophe SAINT-JEAN	ONCFS

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs groupements :

M. Albert CHARLES	2ème adjoint de la commune de Chaussenac
M. Fabrice TERRAL	Mairie de Champagnac, secrétaire
M. Yves MAGNE	Maire d'Arches
M. Olivier ROCHE	Maire de Jaleyrac
M. Serge VIALLEMONTEIL	Maire de Sourniac

Membres représentant les propriétaires, usagers et socio-professionnels :

Mme Sabine BOURSANGE	LPO Auvergne
----------------------	--------------

Assistait également à ce comité de pilotage :

Mme Anne-Sophie De-Pieri	Animatrice du site Natura 2000, LPO Auvergne
--------------------------	--

Membres ou personnes excusés :

M. Descoeur, Président du Conseil Général du Cantal ; M. Bony, Maire d'Ally ; M. Delubac, Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Cantal ; M le directeur, Conservatoire Botanique National du Massif Central ; M. Pantarotto, chef du service départemental de l'ONEMA ; M. Faure, Président de la Communauté de communes du Pays de Salers ; Mme Mazières, SDIPC de la préfecture ; M. Puech, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne ; M. Marsy, DREAL Auvergne Rhône-Alpes ; Mme Louvradox, CPIE de Haute-Auvergne ; M. le directeur, CCI du Cantal ; Mme Agnès Tronche, Fédération de pêche du Cantal ; Fédération de chasse du Cantal ; M. Merle, Jeunes agriculteurs du Cantal ; Mme la directrice, DDCSPP.

Le diaporama projeté est téléchargeable sur le site internet du site Natura 2000 dans la rubrique documents téléchargeables de la page suivante :
<http://gorgesdeladordogne.n2000.fr/sites-des-gorges-de-la-dordogne/site-dordogne-auze-sumene>

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT
Tél. : 04 63 27 66 21
Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr

M. Magne, Maire d'Arches, accueille les participants et les remercie de leur présence. C'est la première fois que le COPIL du site Natura 2000 a lieu sur sa commune. Arches est une commune très concernée par Natura 2000 puisque la majorité de son territoire est inscrit dans deux sites Natura 2000 : la ZSC (Zone Spéciale de Conservation issue de la Directive Habitat-Faune-Flore) des Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène et la ZPS (Zone de Protection Spécial issue de la Directive Oiseaux) des Gorges de la Dordogne.

Mme Samoyault, Sous-préfète de Mauriac préside ce COPIL. Elle rappelle le contexte du réseau Natura 2000 dans le Cantal avec 34 sites, dont dix sont portés par l'Etat.

De 2012 à l'année dernière, l'animateur du site était l'ONF avec une sous-traitance de certaines actions à la LPO Auvergne (notamment les chartes et une partie des animations grands publics). Depuis 2016, l'animation a été attribuée pour 3 ans à la LPO Auvergne qui sous-traite les actions de connaissance à l'ONF.

Le financement de l'animation des sites Natura 2000 portés par l'État se fait actuellement sur des fonds du Ministère en charge de l'Ecologie et du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

La parole est ensuite donnée aux animateurs Natura 2000 de la LPO et à l'ONF afin de présenter les actions qui ont été menées en 2015 et 2016 (cf diaporama).

Mme De Pieri présente le déroulement de la séance et rappelle quelques informations générales concernant le site.

M. Darnis présente les éléments issus du diagnostic environnemental et rappelle l'intérêt des 10 habitats d'intérêts communautaires présents dans le site.

Mme De Pieri présente les 7 espèces animales d'intérêts communautaires et rappelle les différents objectifs du site.

1 - Bilan de l'animation 2015

M. Darnis présente les actions réalisées par l'ONF lors de l'animation du site en 2015. Il aborde notamment les sujets suivants :

- organisation d'une soirée de formation sur les différents outils de contractualisation Natura 2000 : charte et contrat.
- l'assistance à plusieurs organisateurs de manifestation concernant les évaluations d'incidences,
- la sensibilisation des acteurs locaux aux bonnes pratiques pour préserver les richesses naturelles du site.
- le suivi naturaliste : inventaire des chauves-souris du site qui a permis de détecter 22 espèces de chauve-souris sur les 26 présentes dans le Cantal. La moitié de ces espèces sont inféodées au milieu forestier. 4 espèces se reproduisent sur le site et aucune n'a été observée en hibernation.

2 – Bilan de l'animation 2016

Mme De Pieri présente les actions menées en 2016 dans le cadre de l'animation du site. Elle aborde les sujets suivants :

2.1 - l'accompagnement des chartes Natura 2000 :

Mme Boursange rappelle que la signature de charte n'entraîne pas de pertes pour la commune si la charte est signée sur des terrains sectionnaux.

M. Maire d'Arches indique que la commune s'est engagée sur 400 ha, en même temps que la révision de plan d'aménagement de leur forêt. M. Darnis ajoute que la signature de la

charte n'a pas pu se faire sur la commune de Veyrière, mais cela a au moins permis de sensibiliser les propriétaires. Mme Boursange rappelle également les différents engagements de la charte.

2.2 - Contrats Natura 2000 :

- Promotion et recherche de propriétaires pour contractualiser des Contrats Natura 2000 : une 50^{aine} de parcelles identifiées en dehors des forêts domaniales pour une surface de 306 ha. Le but est d'identifier les parcelles à fort enjeux de biodiversité.

Mme Joubert explique les différents types de contrats forestiers. Elle décrit rapidement le but et les modalités du contrat principal : le contrat « bois sénescents ». Il n'est possible que sur des forêts dont l'exploitation du bois est possible. Le contrat rémunère une absence d'exploitation du bois sur 30 ans. Elle présente rapidement d'autres actions possibles.

M. Magne signale que la France est déficitaire en bois résineux et qu'il y a aussi une valeur économique de la forêt.

M. Darnis répond que c'est le marché qui devrait s'adapter à la production possible et non le contraire. Le marché du Sapin est actuellement en baisse. Les marchés du bois changent souvent de modes et la valeur des bois feuillus va peut-être augmenter dans les prochaines années. Il est impossible de prévoir l'évolution des marchés.

- Projet de contrat : restauration de la maison forestière de Miers :
M. Darnis présente le projet de réhabilitation de la maison forestière. L'ONF souhaite restaurer cette maison dont elle est propriétaire pour augmenter ses capacités d'accueil de la biodiversité : chauves-souris, rapaces nocturnes et faune terrestre. Il faut aussi protéger le site du vandalisme (portes métalliques, fermeture des volets, ...). L'ONF souhaite également restaurer l'ancien verger, voire de l'étendre sur une partie de la prairie devant la grange pour attirer les insectes proies des chauves-souris et notamment ceux des Petits Rhinolophe (espèce emblématique du site). Estimation du coût : 30 000€.
Des contacts ont été pris avec plusieurs co-financeurs.

2.3 – Autres points de l'animation :

- l'organisation d'un **chantier lutte** contre une espèce de plante invasive : le Raisin d'Amérique, en suivant le protocole du CBNMC (conservatoire botanique national du Massif Central) qui s'étale sur plusieurs années (épuisement du rhizome),
- l'assistance aux évaluations d'incidence à plusieurs porteurs de projets,
- l'organisation d'une conférence et soirée découverte des chauves-souris de la maison de la forêt de Miers,
- l'actualisation du site internet, maintenant intégré au site internet de la ZPS des Gorges de la Dordogne (approximativement 3 000 visites par an),

Concernant la diffusion d'informations, une lettre d'information a été diffusée à tous les habitants du site au moment de la rédaction du Document d'Objectif. M. Magne demande à ce qu'il y ait un article dans le journal concernant cette réunion du Comité de Pilotage.

3 - Programme d'animation 2017

Dans une présentation à deux voix, Mme De Pieri et M. Darnis présentent ensuite les perspectives d'animation pour l'année 2017 :

- les actions de l'animation courante : chartes, contrats, assistance à l'évaluation d'incidence, mise à jour du site internet, organisation d'un COPIL,
- les actions spécifiques au site : organisation d'une journée d'information avec les forestiers, nouvelle cession de lutte contre le Raisin d'Amérique, évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.
- projet de suivi scientifique : suivi sur une espèce de chauve-souris : la Grande noctule, qui gîte en forêt.

4 - Questions diverses :

La Loutre est citée dans les espèces d'intérêts communautaires et est présente sur le site. M. Magne demande ce qui est fait pour cette espèce.

Réponse apportée par l'ONEMA après le COPIL : des inventaires ont été menés par le passé par l'ONEMA. Les populations ne sont plus suivies actuellement, l'espèce ayant colonisé tous les bassins versants.

M. Darnis indique que le meilleur moyen de préserver l'espèce est de préserver les milieux aquatiques : qualité de l'eau et tranquillité dans les ripisylves. Un travail est réalisé par l'ONF concernant des plantations de résineux en ripisylve qui vont arriver à maturité : l'objectif étant de restaurer une ripisylve plus naturelle pour favoriser la Loutre. De plus cette espèce est prise en compte lors des manifestations, notamment lors des franchissements des cours d'eau.

L'ONCFS indique qu'il existe un arrêté préfectoral du 07/07/2015 qui interdit l'usage des pièges tuants (catégories 2 et 5) à moins de 200 m des cours d'eau et plans d'eau sur l'ensemble du département pour protéger cette espèce. Les pièges de catégorie 1 (type cage-piège) sont eux autorisés car non létaux. Ils permettent de relâcher une loutre éventuellement capturée.

Y-a-t-il des comptages sur les rapaces ?

Mme Boursange répond que sur le site désigné pour les oiseaux (ZPS), qui englobe totalement le site des gorges de la Dordogne, de l'Auze, de la Sumène, il y a un suivi des rapaces organisé chaque année. Il est principalement focalisé sur l'Aigle botté pour trouver les lieux de nidifications.

Le Chat forestier a été observé sur le site. Il serait intéressant de communiquer sur cette espèce qui est inscrite à l'annexe 3 de la directive Habitat-Faune-Flore.

Mme la sous-préfète remercie les participants de leur attention et clôture le Comité de Pilotage.

Le Président du COPIL
La Sous-Préfète de Mauriac

Mme Sibylle SAMOYAUULT



Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT
Tél. : 04 63 27 66 21
Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr